

Séance extraordinaire du 18 février 2014



2014- PROVINCE DE QUÉBEC
02 M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
49 MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 18 février 2014 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Rosaire Coulombe, maire suppléant,

Mme Huguette Plante, mairesse, est absente

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 13 février 2014 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, monsieur le maire suppléant déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne peuvent modifier l'ordre du jour publié.

03 - ORDRE DU JOUR

- **01** - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- **03** - ORDRE DU JOUR
- **04** - VENTE DE TERRAIN MATRICULE 6991-80-1117
- **05** - VARIA
 - **05.01** - Mandat WSP, appel d'offres public Hôtel de ville
- **06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- **07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

2014-02
50

04 - VENTE DE TERRAIN MATRICULE 6991-80-1117

Attendu l'offre d'achat de M. Alexis Bolduc, concernant l'acquisition du terrain portant le matricule 29030-6991-80-1117, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que la municipalité souhaite se départir de ce terrain;

Attendu que l'offre déposée respecte l'article 6.1 du Code municipal du Québec traitant de l'aliénation des biens de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre d'achat de M. Alexis Bolduc, pour le terrain portant le # matricule 29030-6991-80-1117 au rôle d'évaluation 2014 de la municipalité La Guadeloupe, au montant de 110,000\$:
 - superficie du terrain: 131,700 mètres carrés (soit 0.84\$ / mètre carré)
- d'autoriser le directeur général à faire suivre, à Me Mario Mathieu, les plans et descriptions techniques de ce terrain
 - de recourir aux services de M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, si nécessaire
- de mandater monsieur le maire suppléant et monsieur le directeur général pour la signature de l'acte de vente

Adoptée unanimement

05 - VARIA

2014-02
51

05.01 - Mandat WSP, appel d'offres public Hôtel de ville

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe procède à la rénovation de l'immeuble du 763 14e Avenue;

Attendu que ce projet nécessitera, dans sa phase rénovation, des investissements supérieurs à 100,000\$ et que la municipalité devra procéder par appel d'offres public;

Attendu l'offre de WSP inc., déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant:

- la préparation des documents d'appel d'offres regroupant l'ensemble des disciplines impliquées dans le projet de rénovation du 763 14e Avenue La Guadeloupe
- la production des plans et des devis techniques
- la publication de l'appel d'offres sur le SEAO
- l'ouverture des soumissions, leur analyse et recommandation au conseil municipal

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de service de WSP inc. mentionnée en attendu, au montant de 8,330 \$
- d'autoriser WSP inc. à procéder le plus rapidement possible

Adoptée unanimement

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2014-02
52

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h15

Rosaire Coulombe, maire suppléant

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.